

ANNEXES 1 : Serre photovoltaïque

13310 Saint-Martin-de-Crau



ANNEXES 2 : Serre photovoltaïque

13310 Saint-Martin-de-Crau

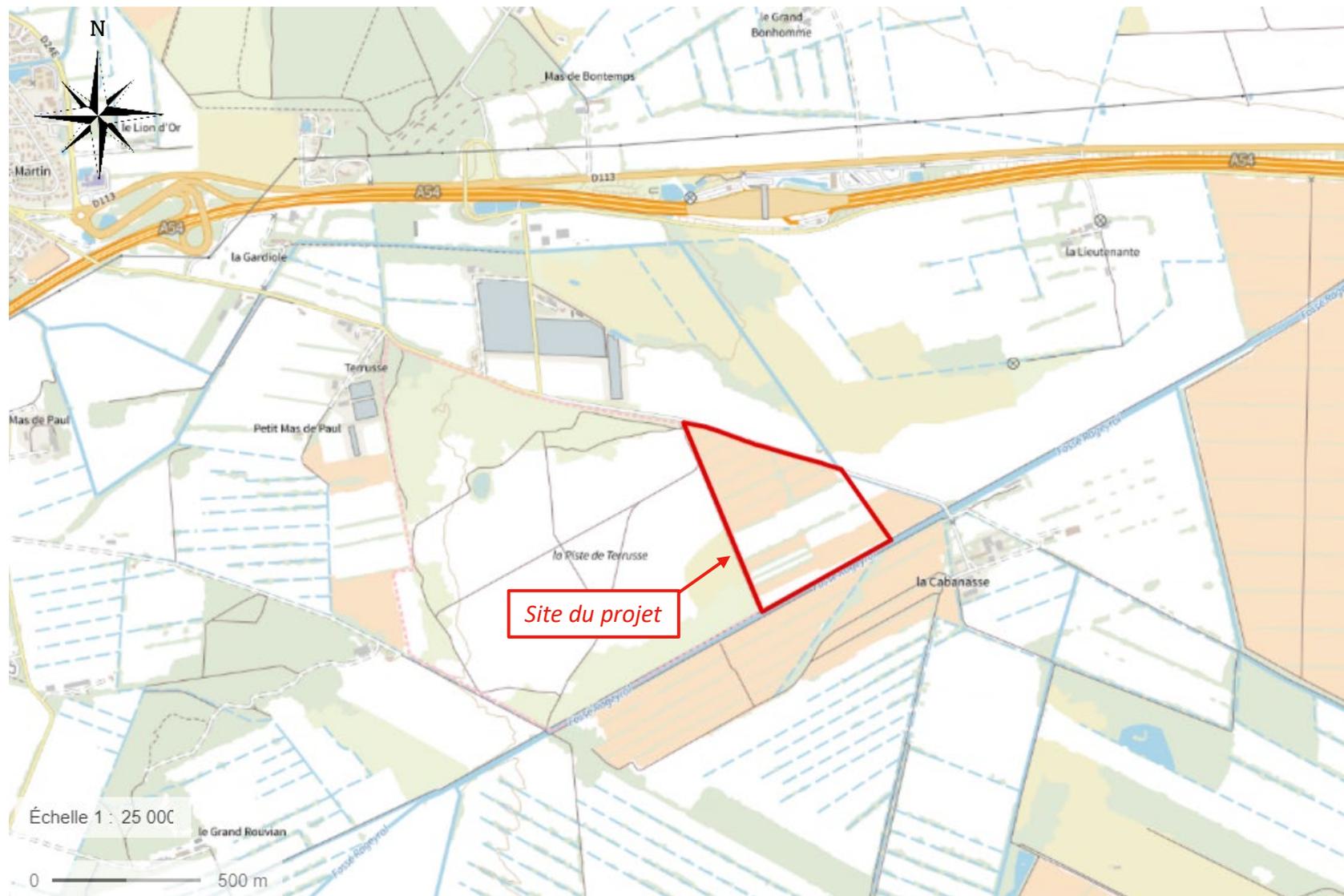


- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



Localisation du projet sur carte IGN au 1/50 000

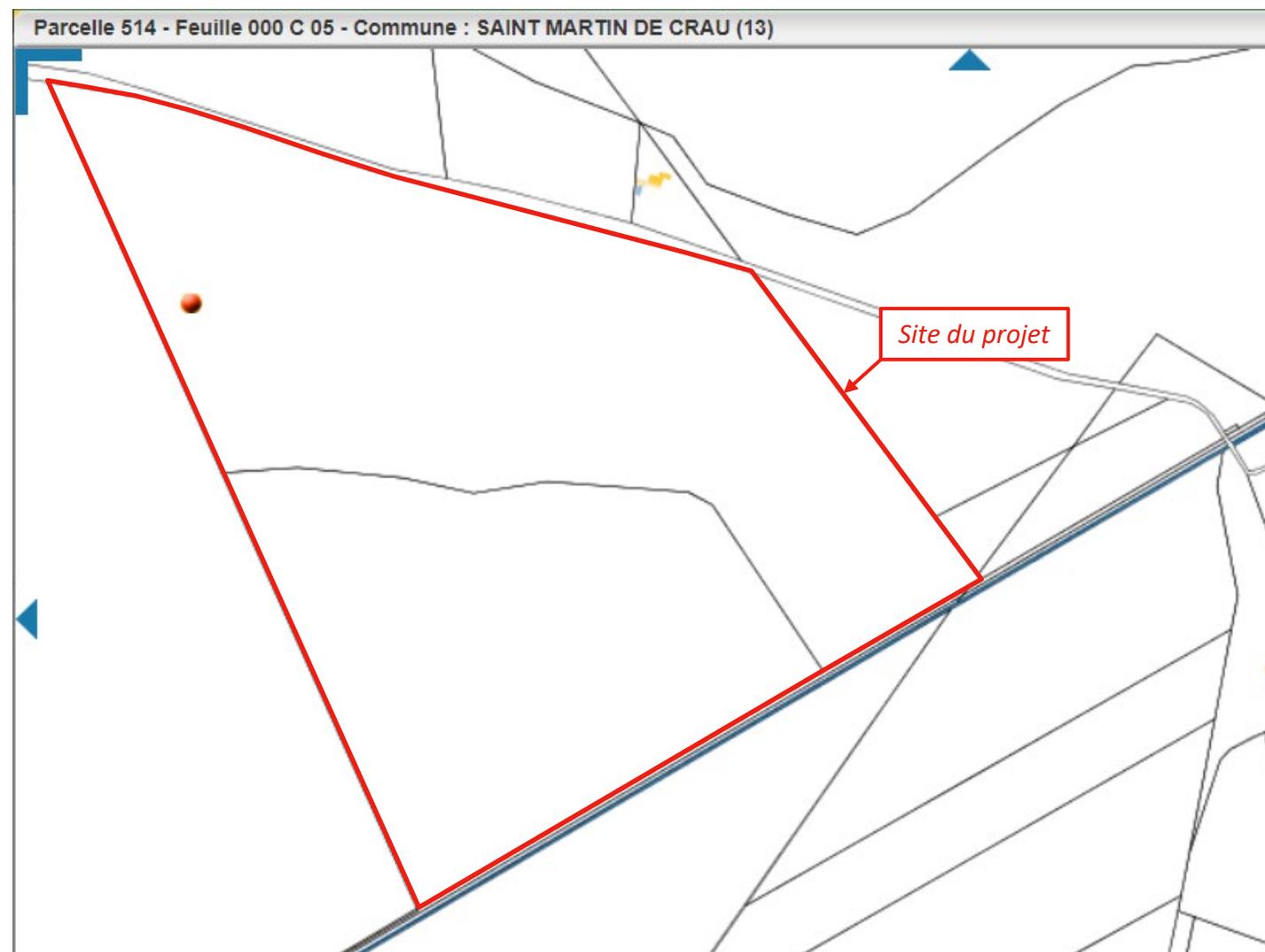
- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000

- Parcelles cadastrales concernées : Section C n°514 et 727

Références cadastrales
C 514 et 727
Surface foncière
224 958
Commune
13310 Saint-Martin-de-Crau
Propriétaire
Mr VULPIAN



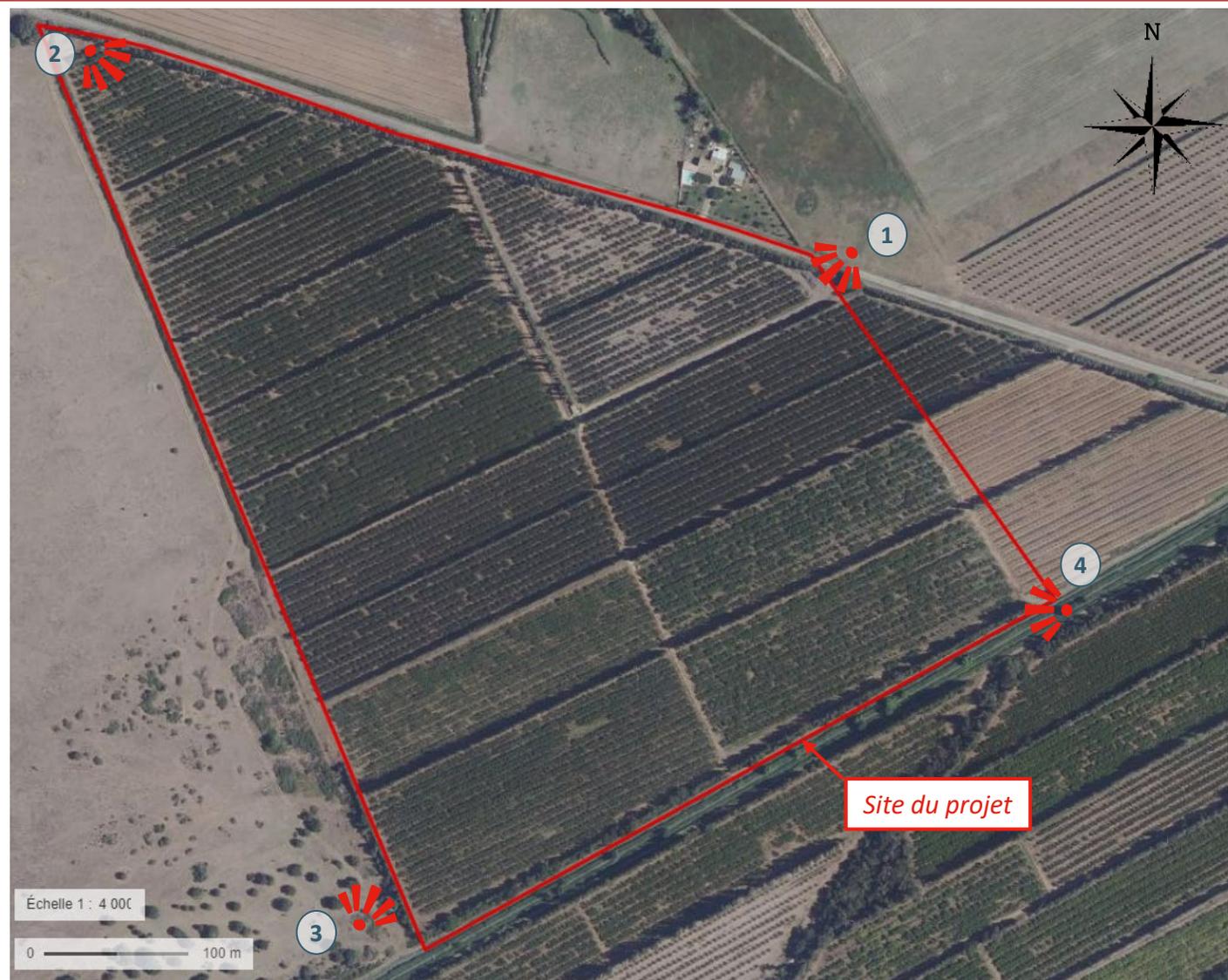
Zoom sur les parcelles concernées par le projet

ANNEXES 3 : Serre photovoltaïque

13310 Saint-Martin-de-Crau

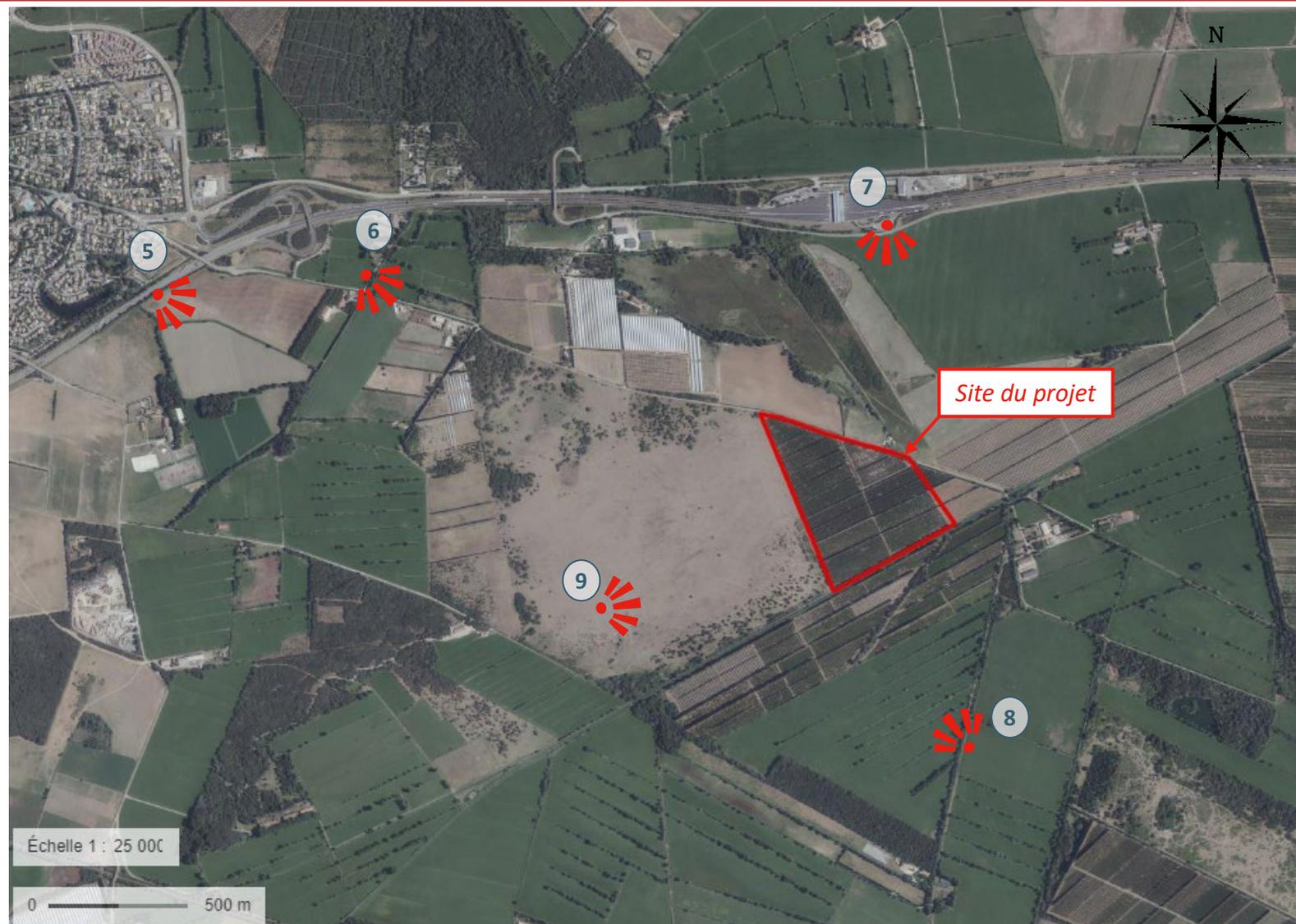


- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/4 000

- Localisation des différents points de vue :



Localisation du projet et des points de vue sur photo aérienne au 1/25 000

- Point de vue n° : *Vue depuis la route communale, au Nord-Est des parcelles du projet*



- Point de vue n°2 : *Vue depuis la route communale, au Nord-Ouest des parcelles du projet*



- Point de vue n°3 : *Vue en bordure de la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, au Sud du projet*



- Point de vue n°4 : *Vue depuis le canal de Langlade, au Sud-Est des parcelles du projet*



- Point de vue n°5 : *Vue depuis la sortie de l'autoroute A54, au Nord-Ouest des parcelles du projet*



- Point de vue n°6 : *Vue depuis la route communale au Nord-Ouest des parcelles du projet*



- Point de vue n°7 : *Vue depuis le Sud-Ouest des parcelles du projet*



- Point de vue n°8 : *Vue depuis une parcelle AOC Foin de Crau, au Sud des parcelles du projet*



- Point de vue n°9 : *Vue depuis la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau, au Sud-Ouest du projet*



● Analyse paysagère :

1° - Contexte paysager :

Le paysage de steppe caillouteuse est ouvert, infini. Le pacage des moutons entretient une flore particulière à laquelle est associée une faune remarquable : les écosystèmes sont spécifiquement liés au pastoralisme. De cette vaste étendue ne se détachent que les constructions des bergeries et des puits. Les drailles ont imprimé au sol le témoignage d'une activité pastorale ancestrale.

Un vaste épandage de galets descend en pente douce depuis la Costière et le piémont des Alpilles jusqu'au Rhône et à la mer. Ces galets qui affleurent dans le coussoul sont l'image paysagère de la plaine de Crau.



2° - Perception visuelle :

Les parcelles du projet se situent au Sud-Est de Saint-Martin-de-Crau, dans un paysage agricole alternant entre vergers et prairies. Le canal de Langlade s'écoule sur la limite Sud du site, quand à l'extrémité Nord, elle est bordée par une route communale. Les parcelles du projet sont enclavées entre deux mondes, la réserve naturelle des Coussouls de Crau à l'Ouest et les exploitations agricoles à l'Est.

3° - Intégration paysagère :

Le projet de serre agricole photovoltaïque ne viendra pas dénaturer cet environnement. La serre sera construite sur une parcelle dissimulée par de grandes haies de cyprès et de peupliers blancs.

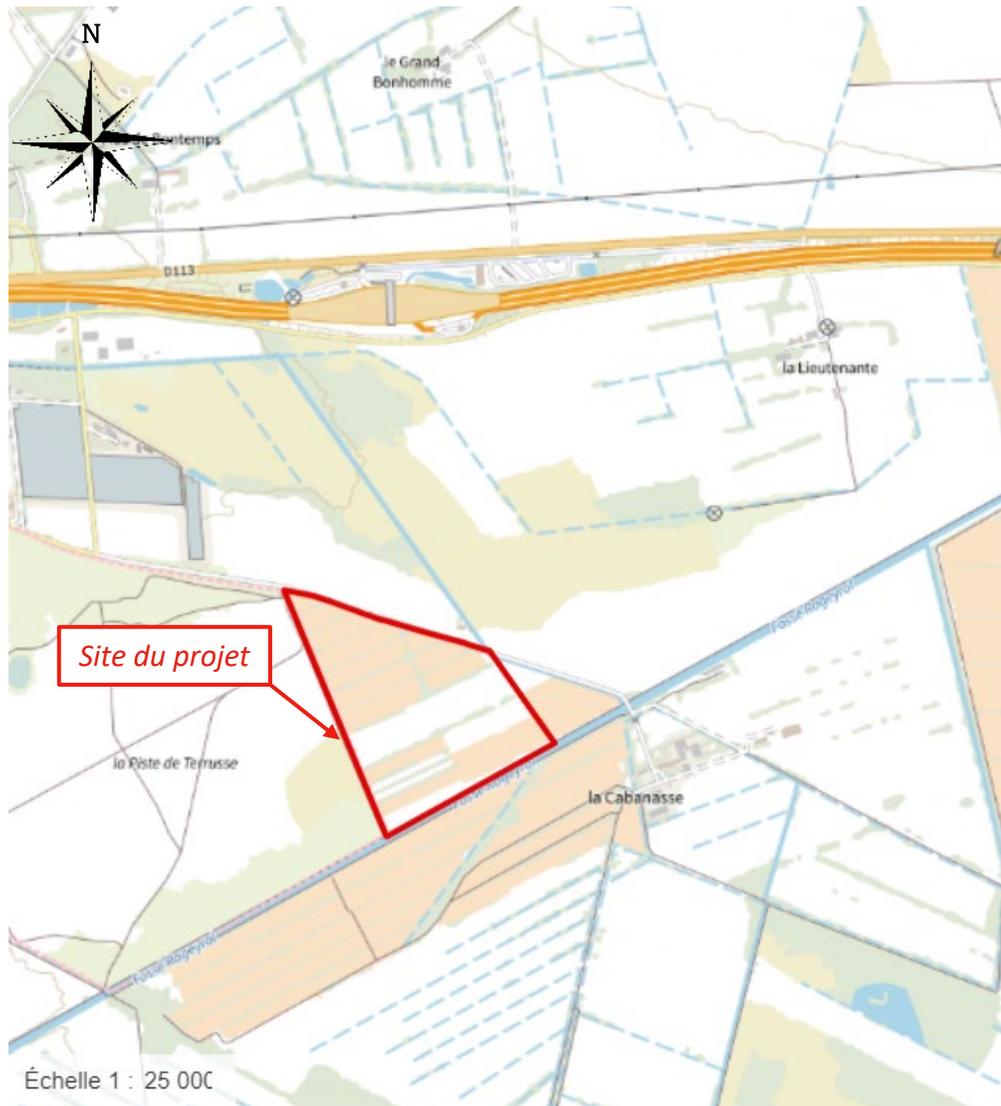


ANNEXES 4 : Serre photovoltaïque

13310 Saint-Martin-de-Crau

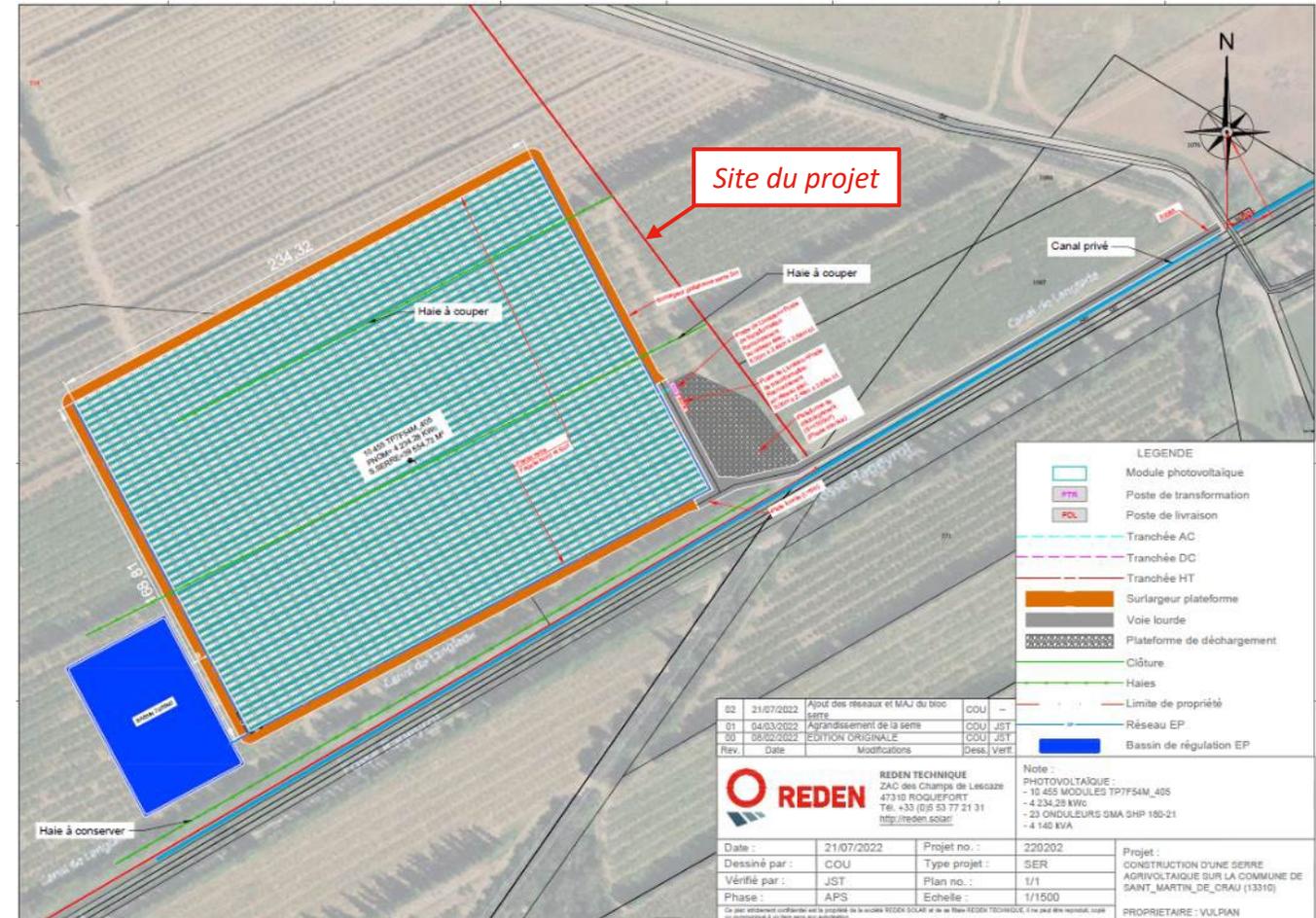


- Lieu d'implantation de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



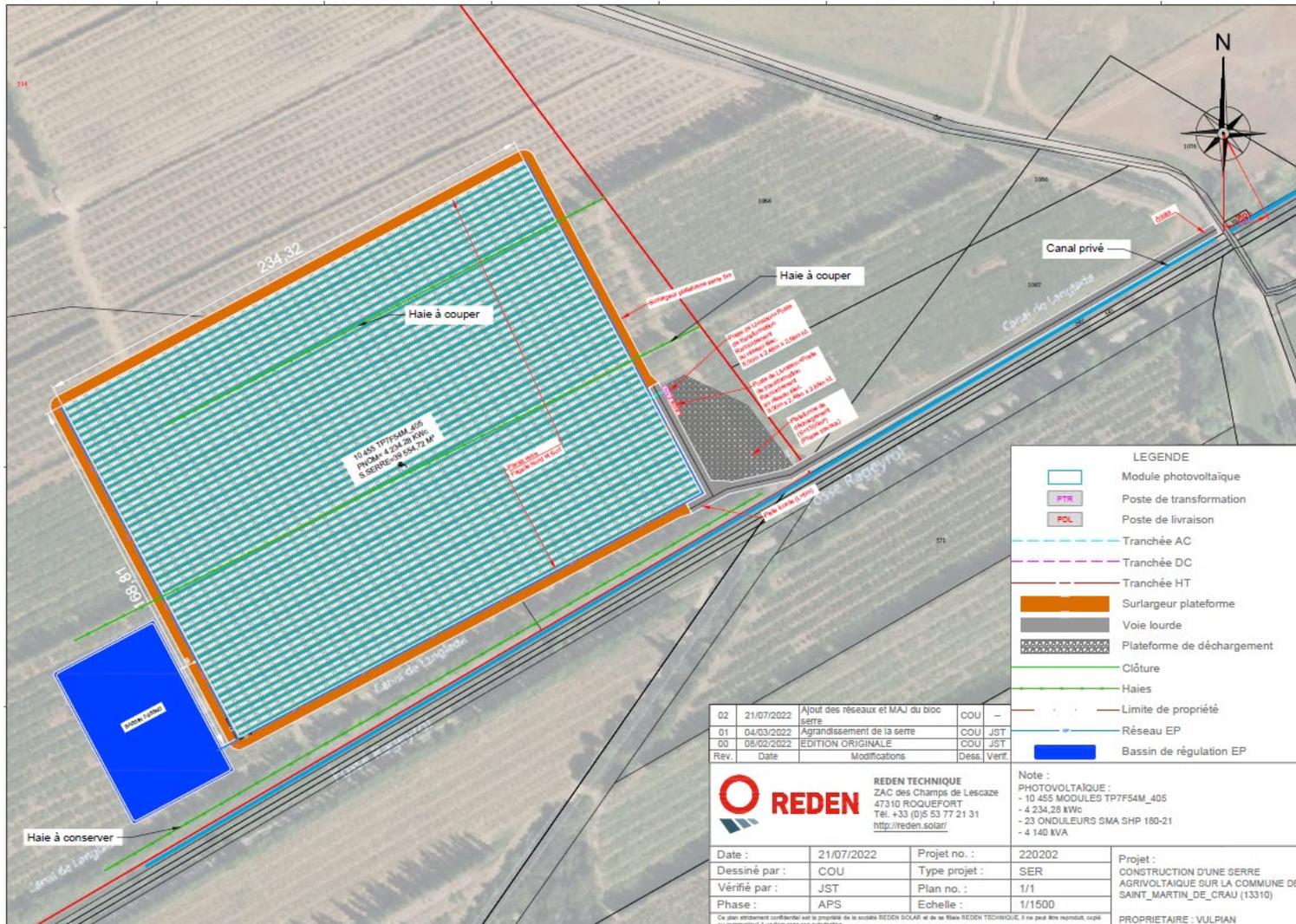
Échelle 1 : 25 000

Localisation du projet sur carte IGN au 1/25 000



Plan d'emprise du projet

- Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



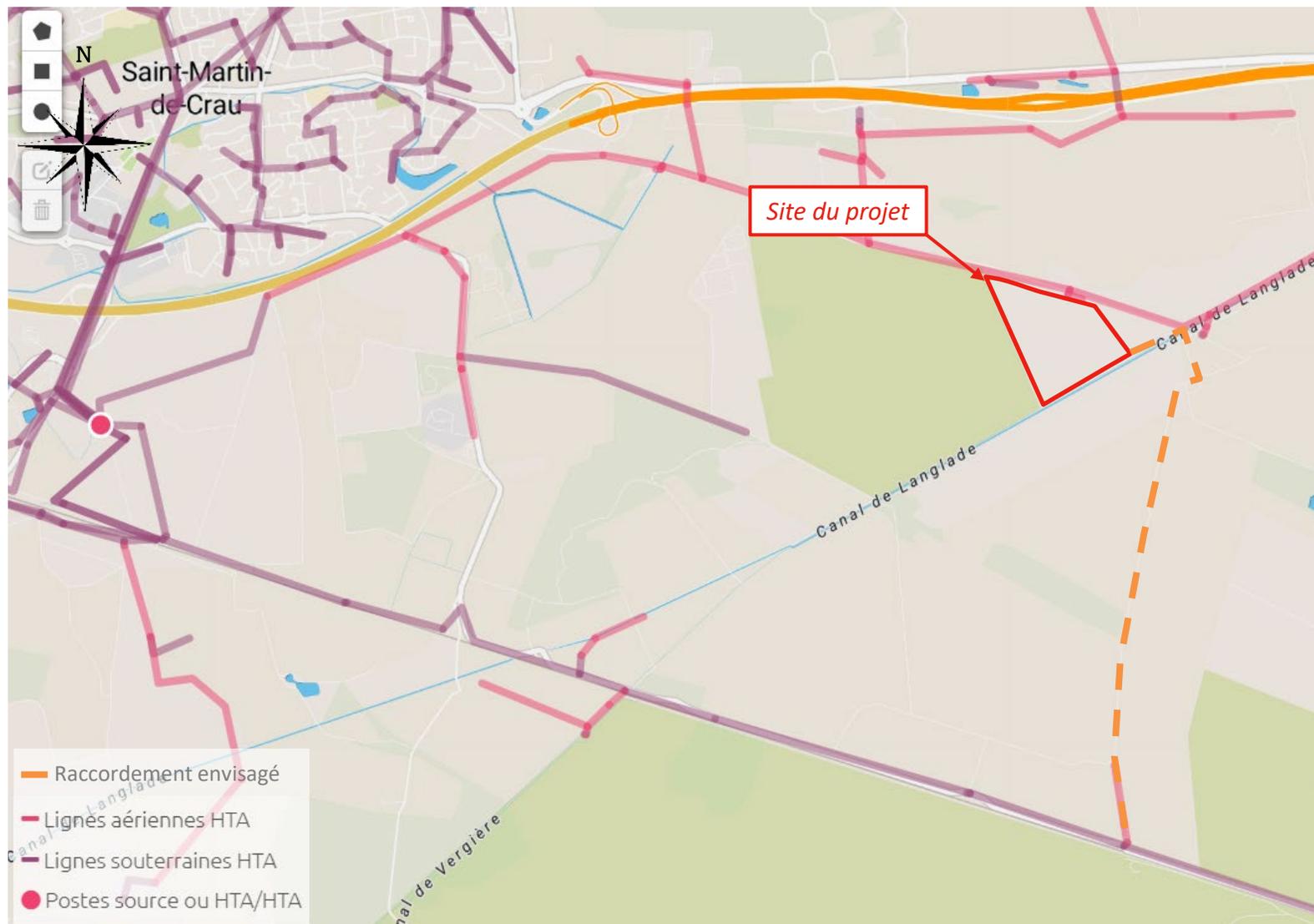
Implantation de la serre agricole photovoltaïque sur les parcelles C n°514 et 727

Serre de 39 554,72m² et d'une puissance de 4,234 MWc.

Cette serre sera dédiée à la production de Kiwis jaunes.

Plan d'implantation technique de la serre agricole photovoltaïque

- Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



Le tracé du raccordement sera réalisé le long du canal de Langlade, puis suivra le chemin de St Chamas jusqu'à la ligne HTA Enedis la plus proche.

Tracé du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque

● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

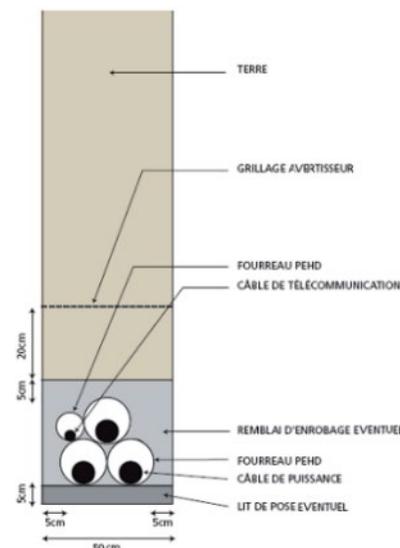
Conformément à la réglementation, le tracé et le chiffrage précis du raccordement au réseau électrique ne sont pas encore connus, en effet, celui-ci sera calculé par le gestionnaire du réseau par le biais d'une étude détaillée appelée Proposition Technique et Financière (PTF), qui ne peut être réalisée qu'après obtention du permis de construire, seul document officiel ouvrant la possibilité à une telle étude engageante de leur part.

Cependant, compte tenu de la puissance injectée limitée, le raccordement électrique sera vraisemblablement possible au point de connexion le plus proche, à savoir un raccordement sur armoire HTA ; évitant ainsi de devoir rejoindre en départ dédié le poste source le plus proche.

Dans tous les cas, le raccordement au réseau électrique public sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage (Enedis) qui sera chargé d'obtenir tous les droits et autorisations de passage en souterrain le long des infrastructures existantes selon les modalités de l'article 3 du décret 2011-1697 du 1er décembre 2011.

Les dimensions de la tranchée, et notamment la profondeur, seront calculées pour assurer la meilleure sécurité à l'égard de l'environnement en cas de défaut électrique, tout en s'affranchissant du problème de tassement du sol. Au niveau de l'emprise du poste, les lignes 20 kV seront généralement enterrées dans des tranchées de 0,5 m de large et d'environ 1m de profondeur à l'aide d'une trancheuse (ou autre engin adapté). Les câbles seront calés avec des remblais criblés, puis recouverts avec un grillage avertisseur avant d'être recouverts de remblais compactés (cf. schéma de principe ci-dessous).

Schéma de principe de pose des lignes souterraines et travaux par une trancheuse



L'emprise nécessaire pour la tranchée et la bande de chantier contiguë représente environ 5 m de large. Les câbles souterrains seront compris dans des tubes aciers posés au contact de la terre de la tranchée. Du fait de l'échauffement dû au passage du courant, les conducteurs électriques en souterrain nécessiteront un isolant spécifique synthétique (polyéthylène) dont l'épaisseur augmente avec la tension du courant transporté. Ces câbles présentent des variations au niveau de la composition de leurs écrans (aluminium), de leurs âmes (cuivre ou aluminium) et de leurs diamètres. Les câbles conducteurs sont accompagnés de deux autres types de câbles :

- Un câble de mise à la terre qui protège les personnes et les matériels contre les montées en potentiel (âme en cuivre) ;
- Un câble de télécommunication qui permet la télésurveillance et la téléconduite des équipements du réseau électrique (câble à fibre optique).

La tranchée sera ensuite rebouchée directement à l'aide des matériaux excavés.

● Plan du raccordement électrique de la serre agricole photovoltaïque : Principe de raccordement

Evaluation des incidences et mesures environnementales liées au raccordement :

Le tracé du raccordement potentiel (mais non confirmé à ce jour par les gestionnaires de réseau) est présenté sur la Figure ci-dessus.

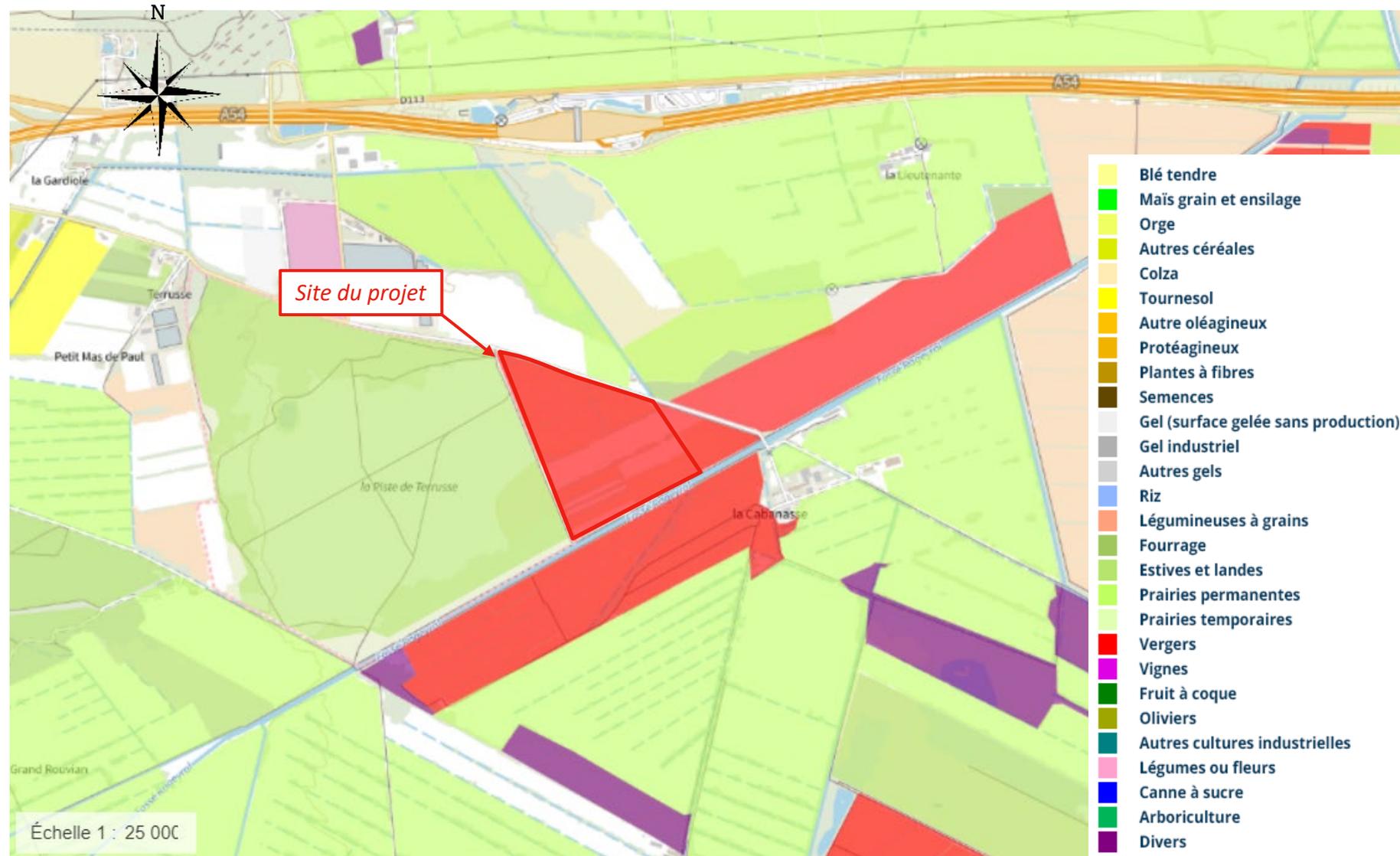
- D'un point de vue humain, le tracé potentiel du raccordement, sera réalisé le long du canal de Langlade, puis suivra le chemin de St Chamas.
L'enjeu sur le milieu humain sera donc faible, seul un léger dérangement le temps des travaux pourra être constaté sur la voie (sur environ 2 jour).
- D'un point de vue écologique, le tracé du raccordement sera fait sur des terres agricoles cultivées sur une distance d'environ 2,6 km.
Il traversera le site Natura 2000 « Crau centrale - Crau sèche », mais restera cantonné sur le chemin agricole.
L'enjeu sur le milieu naturel sera réduit au minimum et la saison des travaux adaptée.
- D'un point de vue paysager, les câbles seront situés sous terre, il n'y aura donc aucun impact visuel vis-à-vis de patrimoine.

ANNEXES 5 : Serre photovoltaïque

13310 Saint-Martin-de-Crau



- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



Registre Parcellaire Graphique des abords du projet au 1/25 000

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



Photographie aérienne des abords du projet au 1/5 000

ANNEXES 6 : Serre photovoltaïque

13310 Saint-Martin-de-Crau



- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



Localisation du Projet par rapport à la ZNIEFF de Type 1 la plus proche

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



Localisation du Projet par rapport à la ZNIEFF de Type 2 la plus proche

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



Localisation du Projet par rapport aux Sites Natura 2000 les plus proches

- Lieu d'implantation du projet photovoltaïque : Lieu-dit: Terrusse 13310 Saint-Martin-de-Crau



ANNEXES 7 : Serre photovoltaïque

13310 Saint-Martin-de-Crau



ANNEXES 8 : Serre photovoltaïque

13310 Saint-Martin-de-Crau

